Nations Unies S/PV.5030



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5030e séance

Vendredi 10 septembre 2004, à 12 h 50
New York

Président :	M. Yáñez-Barnuevo	(Espagne)
Membres :	Algérie	Mme Baaziz
	Allemagne	M. Rotenberg
	Angola	M. Lucas
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Zalaquett
	Chine	M. Cheng Jingye
	États-Unis d'Amérique	M. Vrooman
	Fédération de Russie	M. Knyazev
	France	M. Poirier
	Pakistan	M. Mahmood
	Philippines	M. Mercado
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Brooker

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur Haïti (S/2004/698)

04-50583 (F)

La séance est ouverte à 12 h 50

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur Haïti (S/2004/698)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant d'Haïti une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Fils-Aimé (Haïti) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres sont saisis du rapport du Secrétaire général sur Haïti, document S/2004/698.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité remercie les pays qui participent à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et espère que ceux qui ont annoncé qu'ils fourniraient du personnel militaire et du personnel de police civile feront tout leur possible pour déployer rapidement ce personnel.

Il constate que, si la situation d'ensemble s'est améliorée en Haïti depuis février dernier, les groupes armés irréguliers qui défient l'autorité du Gouvernement de transition mettent en péril la stabilité et la sécurité dans certaines parties du pays.

Il condamne les tentatives faites par des groupes armés irréguliers pour exercer sans autorisation et illégalement des fonctions de maintien de l'ordre dans certaines villes haïtiennes. Il souligne que le Gouvernement de transition doit exercer son contrôle et asseoir son autorité sur l'ensemble du territoire. Il souligne aussi que la MINUSTAH doit activement aider les organismes de sécurité du Gouvernement de transition à réprimer les activités de tous les groupes armés irréguliers, conformément au mandat qu'il lui a confié dans sa résolution 1542 (2004).

Le Conseil souligne que les groupes armés irréguliers doivent être démobilisés et désarmés d'urgence. Il demande au Gouvernement de transition d'achever sans tarder la mise en place des structures nécessaires et du cadre juridique requis pour la mise en œuvre d'un programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Il note que la MINUSTAH aidera le Gouvernement de transition dans ces efforts.

Le Conseil insiste sur le fait que la stabilité et la sécurité demeurent indispensables au succès des efforts de reconstruction politique et économique du Gouvernement de transition et de la communauté internationale. Il souligne qu'il importe de développer les capacités de la police haïtienne pour qu'elle soit efficace et professionnelle. Il rappelle l'importance d'une coordination et d'une coopération efficaces entre la MINUSTAH et la Police nationale haïtienne. Il souligne aussi qu'il est urgent d'améliorer la situation des droits de la personne, y compris celle des droits de la femme, dans le pays.

Le Conseil affirme que seul un dialogue approfondi et sans exclusive permettra de poser les bases d'un cadre politique pacifique et démocratique en Haïti. Il demande à tous les acteurs politiques haïtiens de participer au dialogue national, ainsi qu'à la transition et au processus électoral qui aura lieu en 2005.

Le Conseil se félicite que le Conseil électoral provisoire (CEP) ait lancé le processus électoral en Haïti en organisant une concertation générale sur les préparatifs des élections. Il encourage l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains à mettre au

point dès que possible un mémorandum d'accord énonçant les responsabilités de chaque organisation dans les élections.

Le Conseil rappelle qu'il est indispensable, pour la réconciliation nationale en Haïti, de mettre fin à l'impunité. Il souligne que la justice doit s'appliquer de la même façon à tous les citoyens du pays et être rendue par un appareil judiciaire indépendant avec l'appui d'un système pénitentiaire réformé. Il est extrêmement préoccupé par les rapports qui font état de discrimination dans l'administration de la justice. Il se félicite que le Gouvernement de transition ait l'intention de lever les restrictions à la liberté de circulation imposées à d'anciens fonctionnaires et personnalités politiques sans justification judiciaire. Il demande instamment au Gouvernement de transition de lever immédiatement toutes ces restrictions.

Il se félicite des résultats de la conférence des donateurs qui a eu lieu à Washington les 19 et 20 juillet et demande instamment que les contributions annoncées soient versées rapidement. Il attend avec intérêt la réunion de suivi qui doit se tenir à Port-au-Prince les 22 et 23 septembre, compte tenu des priorités définies dans le cadre de coopération intérimaire du Gouvernement haïtien.

Le Conseil réaffirme son soutien à la création d'un groupe restreint chargé de garder la communauté internationale mobilisée, d'intensifier les consultations entre les principales parties prenantes afin de renforcer la coordination et l'efficacité de l'assistance offerte à Haïti et de contribuer à l'élaboration d'une stratégie de développement à long terme visant à favoriser une paix et une stabilité durables dans le pays.

Le Conseil se félicite que M. Juan Gabriel Valdés ait été nommé Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUSTAH et s'engage à l'appuyer pleinement dans ses travaux. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2004/32.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.